

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CARIGNAN**

RÈGLEMENT NO 542 (2022)-1

Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 542 (2022)

ATTENDU que la Ville de Carignan a adopté le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 542 (2022);

ATTENDU que la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU que la Ville de Carignan désire procéder à un amendement afin d'assujettir la nouvelle zone H-346 au processus d'approbation P.I.I.A.;

ATTENDU qu'un avis de motion ainsi que le dépôt d'un projet du présent règlement ont été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 avril 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) est modifié, au chapitre 9 concernant le secteur Centre, par le remplacement de l'article 9.1.2 intitulé « Zones visées » par le suivant :

9.1.2 | ZONES VISÉES

Une intervention visée par le présent chapitre est située dans les zones H-332, H-333, H-334, H-335, H-337, H-343, H-344, H-345, H-346, H-348, H-349, H-350, H-351, H-352, MXT-347 et P-364.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Patrick Marquès
Maire

François Rioux
Greffier adjoint

CERTIFICAT D'AUTORISATION

<i>Avis de motion et dépôt du projet de règlement :</i>	<i>5 avril 2023</i>
<i>Adoption du projet de règlement :</i>	<i>5 avril 2023</i>
<i>Avis public de consultation :</i>	<i>11 avril 2023</i>
<i>Assemblée publique de consultation :</i>	<i>3 mai 2023</i>
<i>Adoption du règlement :</i>	<i>3 mai 2023</i>
<i>Approbation MRC :</i>	<i>16 juin 2023</i>
<i>Publication et entrée en vigueur :</i>	<i>22 juin 2023</i>